



Signataire : Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 13 octobre 2022

Question écrite urgente **concernant la mise sur pied d'une large concertation auprès des** **actrices et acteurs concernés par le gaspillage alimentaire**

En réponse à la motion 2523 votée le 18 octobre 2019, le Conseil d'Etat, dans son rapport M 2523-B, a proposé diverses mesures et décrit les actions en cours pour pallier le gaspillage alimentaire.

La pandémie a exacerbé ce problème avec la crise aiguë des personnes ayant perdu leur travail et se retrouvant dépendante de l'entraide organisée pour subvenir aux besoins immédiats de logement et surtout d'alimentation.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, souligne également le fait qu'il souhaite faire un thème fort de ce problème de gaspillage considérant autant le problème humain que le gaspillage énergétique engendré.

Pour cela, il propose de mettre sur pied une large concertation auprès des acteurs concernés. Les modalités relatives à l'organisation de cette concertation restaient encore à définir. Elles pouvaient prendre la forme d'ateliers regroupant notamment les associations, les distributeurs ou encore les collectivités publiques en s'inspirant du modèle mis en place par les SIG dans le cadre du programme éco21 « Déchets & économie circulaire ».

Considérant l'évolution de la société et les aléas économiques concernant la reprise de l'emploi des personnes les plus défavorisées, il devient urgent d'organiser cette concertation. C'est pour cette raison que les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- *A quel stade en est le Conseil d'Etat dans la mise sur pied d'une large concertation en vue de diminuer le gaspillage alimentaire ?*
- *Si celle-ci a déjà eu lieu, sous une forme ou une autre, quelles mesures ont été définies et mises en place dans le cadre d'action pour le développement durable du PCC et celui du soutien aux plus démunis ?*

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.